



UFR d'Economie

Année 2006 – 2007

Master 2 Professionnel
Produits Culturels

Mentions **Economie Publique** et **Entreprises, Stratégies, Ressources Humaines**

Responsable de la spécialité

Xavier GREFFE

Localisation de la formation

Centre Pierre Mendès-France
90, rue de Tolbiac
75013 Paris

Maison des Sciences Economiques
106-112, boulevard de l'Hôpital
75013 Paris

Secrétariat

Secrétariat administratif :
Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne
90, rue de Tolbiac
75013 Paris

Tél. : 01 44 07 88 50

Email : eco3cycl@univ-paris1.fr

Objectifs de la formation

Le Master Professionnel Produits Culturels a pour objet de préparer aux compétences et qualifications de producteurs, d'administrateurs ou de gestionnaires de produits culturels. Partant de la spécificité de ces produits, le Master Produits Culturels cherche à développer trois compétences liées : l'analyse de leurs perspectives économiques et financières ; leur conception et leur écriture ; leur mise en œuvre en termes de contrats et d'outils de gestion.

Publics visés et effectifs

Le Master est ouvert à tous les étudiants détenteurs d'un Master 1 dans les mentions concernées (Economie Publique ; Entreprises, Stratégies et Ressources Humaines), à condition qu'ils aient suivi le cours d'économie des arts et des médias et qu'ils aient rédigé leur mémoire dans ce domaine.

Il peut également être ouvert à des étudiants disposant d'un diplôme équivalent (en particulier les

Maîtrises de Droit, de Médiation culturelle).

Ce master accueille une vingtaine d'étudiants.

Débouchés professionnels et poursuite d'études

Les compétences acquises dans cette formation ont aujourd'hui vocation à être utilisées aussi bien dans les secteurs artistiques traditionnels (spectacle vivant, métiers d'art), que dans l'audiovisuel ou les industries de la créativité ; autant dans des institutions publiques que privées ou associatives.

Enseignements

Enseignements de tronc commun	200 h	26 ECTS
Analyse économique des produits culturels et des industries de la créativité	20	2
Droit de la propriété intellectuelle et artistique	20	2
Économie et gestion du patrimoine monumental	20	2
Économie et gestion des œuvres d'art	20	2
Économie et gestion des produits audiovisuels	20	2
Economie et gestion du spectacle vivant	20	2
Conception de projets culturels	20	2
Économie du disque et des industries musicales	20	2
Séminaire de dossier sur les produits culturels*	40	10
Options : 2 à choisir parmi ...	40 h	4 ECTS
Économie de la radio	20	2
Patrimoine culturel, métiers d'art et développement local	20	2
Economie et gestion des musées	20	2
Développement local et districts culturels	20	2
Economie et gestion du livre	20	2
Dossier*		15 ECTS
Volume total par étudiant	240 h	45 ECTS
Stage		15 ECTS

* Le dossier correspond à un travail d'analyse d'un produit ou d'un service culturel, et il implique une analyse de terrain en liaison avec le contenu des enseignements. Il doit respecter un certain nombre de critères de contenu et de forme pour pouvoir servir, une fois le Master terminé, d'outil aidant à la recherche d'un emploi.

Il est choisi avant la fin septembre après accord du directeur du Master. Un pré-projet doit être remis pour le 15 décembre, donnant lieu à une notation qui correspond à la note du séminaire de dossier.

Le dossier est rendu sous forme informatique et écrite (deux exemplaires) pour le 30 août dernier délai. Il fait l'objet d'une soutenance fin septembre ou début octobre.

Stage

Le stage est effectué dans la période allant du 1er janvier au 15 décembre. Seuls les stages terminés avant le 30 septembre permettent de passer la première session. La durée minimale du stage est de trois mois et, sauf exception, les stages peuvent durer jusqu'à six mois. Dans la mesure où tous les travaux sont bien rendus en temps voulu, une autorisation peut être donnée pour faire un second stage à condition toutefois que celui-ci ne dépasse pas la date limite du 15 décembre.

Avant le début du stage, une convention est passée entre l'organisme accueillant le stagiaire et l'université Paris 1, et une brève description du stage est alors faite pour être annexée à la convention.

Après le stage, l'étudiant rédige un rapport de stage d'une dizaine de pages explicitant les tâches qu'il a assumées au cours du stage et les leçons qu'il en a retenues, et éventuellement des propositions. Ce rapport peut être complété par des travaux effectués pendant le stage, sous réserve de l'autorisation du maître de stage. Ce rapport de stage peut donner lieu à soutenance, notamment lorsque les maîtres de stage souhaitent y participer.

Equipe enseignante

Alexandra BENSAMOUN	Maître de Conférences	CERDI, Université Paris - Sud
André CANAS	Professionnel	Inspecteur Général, Centre des Monuments Nationaux
Delphine CAPDEPUY	Professionnelle	Chargée de mission au Musée d'Orsay
Jacques DRIENCOURT	Professionnel	PDG de Victoire Production
Xavier GREFFE	Professeur	CES - Matisse, Université Paris 1
Jean-Claude KARSENTI	Professionnel	ORTF
Nadia LERICHE	Professionnelle	Administratrice de théâtre, Cie de la lumière et de l'ombre
Bertrand MOUGINS	Professionnel	Directeur des formations à l'IRMA
Sylvie PFLIEGER	Maître de Conférences	Université Paris 5
Vincent POULVELARIE	Professionnel	Directeur de collection, Syndicat National de l'Édition
Charles ROBILLARD	Professionnel	Consultant culturel
Julie TREBAUT	Professionnelle	Chargée de mission, Musée des Arts Premiers
Catherine VIRASSAMY	Professionnelle	Chargée de mission à la SEMA

Informations complémentaires sur le diplôme

Site dédié au diplôme	http://arteco.univ-paris1.fr
Equipe d'accueil	CES - Matisse, Université Paris 1
Association des anciens	ARTECO